

*Droit fiscal*

Le temps est venu de supprimer cette disposition. En tant que pays, nous devons accroître nos travaux de prospection et de mise en valeur. Les Canadiens devraient avoir la chance d'y participer. Il faut les y encourager.

Supprimons cette évaluation de l'entreprise principale, qui est injuste envers l'industrie pétrolière et gazière. Aucune autre industrie n'est touchée. C'est un fait. Les députés d'en face demandent ce qui motive l'aliénation de l'Ouest, pourquoi les gens de là-bas éprouvent un tel sentiment à l'égard d'Ottawa; ne savent-ils pas qu'un gouvernement fort agit dans l'intérêt de tous les Canadiens? J'ai donné une raison de cette aliénation. Je pourrais également parler des transports.

Il faudrait supprimer cette disposition pour que tous les Canadiens puissent prendre part à cette industrie. Il faudrait encourager les Canadiens à investir dans la prospection et la mise en valeur dont tout le Canada a besoin. Les Albertains ne gèleront pas dans l'obscurité, car ils ont le pétrole. Ce pourrait bien être le sort de ceux qui vivent ailleurs, à moins que nous ne trouvions le pétrole et le gaz dont nous aurons besoin. Il nous faut cette activité. Une modification mineure à la loi de l'impôt sur le revenu la rendrait possible.

Quand le bill a été présenté l'autre soir, j'ai crié au ministre des Finances: «Et l'épreuve de la principale entreprise»? Il s'est mis à me sermonner. Il a dit que le gouvernement était en train de résoudre avec les provinces la question de l'emplacement des sociétés pour que les rentes globales soient divisées équitablement. Le ministre ne sait même pas ce que j'entends par impôt de l'entreprise principale. Sa seule préoccupation est de savoir quelle part du gâteau ira aux gouvernements. Un gouvernement qui se soucie de cette question simpliste et stupide ne mérite vraiment pas d'être au pouvoir.

Je vois qu'il est presque temps de lever la séance. J'espère seulement que quelqu'un quelque part étudiera cette question de l'évaluation de l'entreprise principale. J'espère en outre que les députés d'en face, qui pensent qu'importe que les Canadiens aient la chance de participer à la croissance de leur pays, le feront savoir au ministre. Si l'on présente les faits assez souvent au gouvernement, peut-être, et seulement peut-être, qu'il finira par comprendre et apportera ces changements positifs.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**M. William Knowles (Norfolk-Haldimand):** Je me réjouis de prendre part au débat sur le bill C-49, monsieur l'Orateur. Comme d'habitude, mes observations seront brèves et pertinentes. Le ministre des Finances (M. Turner) n'est pas à sa place, mais son secrétaire parlementaire, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), lui, est parmi nous; je sais qu'en homme raisonnable qu'il est, il transmettra mes instances au ministre.

J'entends traiter de la partie du bill qui concerne l'impôt sur les gains en capital frappant les entreprises agricoles. Ceux d'entre nous qui étaient députés en 1971 se souviendront du bill volumineux qui fut adopté cette année-là et qui donna lieu à maints changements dans notre fiscalité.

[M. Andre.]

Si la Chambre adopta ce bill, c'est que le gouvernement lui avait en quelque sorte forcé la main; celui-ci eut en effet recours à la clôture pour le faire adopter avant la fin de l'année, de sorte que la Chambre n'avait pas pu étudier en détail le contenu de ce bill.

Au gré de certains, nous parlons trop du bill dont nous sommes saisis et qui a pour objet de modifier la loi de l'impôt sur le revenu, mais je soutiens que si l'on avait passé plus de temps en 1971 à étudier les détails de la mesure fiscale présentée cette année-là, nous n'aurions peut-être pas à passer tant de temps sur le bill C-49.

En 1971, les députés de ce côté-ci de la Chambre s'étaient opposés à la décision du gouvernement d'étendre à l'exploitation agricole familiale l'application de la disposition fiscale sur les gains de capital. Ces protestations passèrent pour la plupart inaperçues, mais l'ancien ministre des Finances et ses collègues cédèrent bel et bien sur un point—ils rendirent possible à un père de famille de transmettre son entreprise à son fils sans que soient perçus d'impôts sur les gains de capital. Je pense que le moment est venu pour le gouvernement de faire marche arrière sur toute la ligne en accordant une exemption valable une fois du vivant de l'agriculteur, que son entreprise agricole soit vendue ou non à un parent. C'est ce que nous préconisons en 1971, et nous sommes toujours de cet avis. Mon honorable ami de Medicine Hat (M. Hargrave) soutenait à bon droit cet après-midi que cette disposition s'appliquant aux exploitations agricoles familiales devrait également s'appliquer aux exploitations agricoles qui sont incorporées ou exploitées en société, et je suis profondément d'accord avec lui.

L'impôt sur les gains en capital pour les fermes familiales prend la vedette dans Norfolk-Haldimand, circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Il s'agit surtout d'une région rurale, mais le paysage a été transformé par une industrialisation soudaine. Tout d'abord, l'Hydro-Ontario a construit la plus grosse centrale thermique d'Amérique du Nord à Nanticoke, petit village de pêche sur la côte nord du lac Érié. Ensuite, Stelco a annoncé le déménagement de son usine de laminage de Hamilton à la région de Nanticoke. L'usine est actuellement en construction; on a acheté 4,000 acres de terre pour en faire un parc industriel pour les industries auxiliaires. Texaco est en train de construire la plus grosse raffinerie d'Amérique du Nord dans cette région rurale.

Les gouvernements provincial et régional prévoient un important afflux de gens pour travailler à ces projets et elles préparent l'aménagement de deux villes satellites d'environ 200,000 habitants chacune. Deux gigantesques programmes de remembrement foncier ont été mis en œuvre et à peu près 26,000 acres de terre ont été réunies pour les villes satellites. Ces terres ont évidemment été achetées de cultivateurs. Ils n'avaient pas le choix, ils ont dû vendre. Certains l'ont fait avec plaisir; d'autres ont abandonné à contrecœur les fermes où ils avaient vécu toute leur vie. Ils ont tous été contraints de déménager sous la menace de l'expropriation. Ils doivent maintenant faire face à la dure réalité de l'impôt sur les gains en capital et à ce que cela implique. Pour certains, c'est la misère et la ruine. Le cultivateur a le choix: il peut tout vendre et prendre sa retraite ou investir le produit de sa vente dans l'achat d'une autre exploitation agricole. Sa décision dépend en grande partie de son âge, je suppose.